Flexi-sécurité de la production laitière
Distribuer moins de lait de vache aux veaux

Levier Conduite des troupeaux laitiers

Le levier consiste à utiliser moins de lait de vache commercialisable pour allaiter les veaux ou à le remplacer par de l'aliment d'allaitement ou du lait non commercialisable de 1re semaine de traite. Ce lait peut répondre à un besoin de lait commercialisé supérieur.

■ POSITIONNEMENT DU LEVIER

Mise en œuvre	Délai de réponse	Réversibilité	Rémanence
Facile	Immédiat	Oui	Nulle

■ CONSÉQUENCES ZOOTECHNIQUES

Pour réduire la quantité de lait distribué aux veaux, il existe plusieurs possibilités qui ont fait l'objet de comparaisons dans des essais :

- Réduire la durée d'allaitement au lait de vache.
- Réduire le nombre de repas de lait de vache par semaine.
- Remplacer le lait de vache par de l'aliment d'allaitement.
- Remplacer le lait de vache par du lait non commercialisable de 1re semaine de traite.

Les conséquences zootechniques sont résumées dans le tableau 1.

■ CONDITIONS D'EFFICACITÉ

- Appliquer un nouveau plan d'allaitement, avec ou sans changement d'aliment lacté, de la durée de l'allaitement et/ou de rythme de distribution, nécessite de respecter le mode d'emploi de la technique adoptée (concentration, température de préparation et de buvée).
- En pratique, il est plus simple de changer de plan d'allaitement sur les veaux nouveau-nés. Le changement en cours d'allaitement est déconseillé, parce qu'il faut assurer une transition de régime, difficile à réaliser en toute sérénité, surtout lorsque plusieurs personnes interviennent pour l'allaitement des veaux.
- S'assurer par pesée ou mesure du tour de poitrine que la nouvelle pratique permet d'atteindre les mêmes performances (30 % du poids vif adulte à 6 mois ; 130 cm de tour de poitrine).
- Les plans d'allaitement, avec sevrage à 2 mois, reposent sur la présence permanente de concentré renouvelé chaque jour, et d'eau à volonté pour développer le plus rapidement possible l'appétit des veaux pour les aliments solides avant le sevrage.
- L'apport de fourrage à volonté, bien conservé et facilement accessible en permanence est l'autre élément favorisant un sevrage précoce réussi.

Tableau 1 : Plans d'allaitement d'un veau selon la technique employée

	Lait de vache			Aliment d'allaitement	Lait 1re semaine non commercialisable
Durée d'allaitement Nombre de repas	**13 semaines 14 rep./sem.**	**9 semaines 14 rep./sem.**	**8 semaines 6 rep./sem.**	**9 semaines 7 rep./sem.**	**8 semaines 6 rep./sem.**
Lait commercialisable	540 l	340 l	220 l	--	--
Poudre de lait	-	-	-	42 kg	--
Aliment concentré	10 kg	30 kg	35 kg	35 kg	45 kg
Tank à lait (électricité)	-	-	-	-	210 l
Concentré post-sevrage	-	20 kg/semaine	20 kg/semaine	20 kg/semaine	20 kg/semaine

L'ensemble des pratiques présentées a permis d'obtenir les mêmes niveaux de croissance.

Flexi-sécurité de la production laitière
Distribuer moins de lait de vache aux veaux

■ LES PRINCIPAUX INTÉRÊTS

Le changement pratique d'allaitement est l'occasion d'une révision de l'organisation du travail et peut être accompagné d'une réduction de la durée de l'allaitement.
La réduction du nombre de repas permet :

- une diminution du temps consacré par veau,
- une réduction de la pénibilité du portage,
- une souplesse dans l'horaire de distribution,
- facilite le remplacement.

L'abaissement de l'âge au sevrage diminue aussi le logement nécessaire aux veaux allaités.

■ LES PRINCIPALES LIMITES À INTÉGRER

- Effet faible sur l'augmentation des livraisons de lait par rapport à d'autres leviers sauf en cas de vêlage groupé.
- L'utilisation de l'aliment d'allaitement nécessite de consacrer plus de temps à la préparation de la buvée (pesée de la poudre de lait et mélange).
- Selon le nombre de veaux allaités, il sera utile d'acquérir un bol mélangeur.
- Si l'on adopte la pratique de conservation du lait non commercialisable de 1re semaine de traite, il faudra (re)mettre en service et entretenir un tank réfrigérant, de taille adaptée au nombre de veaux à allaiter sur l'année, selon la répartition des vêlages.
- Arrêter la distribution de lait aux veaux ne permet plus de trier le lait à cellules.

■ L'IMPACT ÉCONOMIQUE

La méthode de calcul de l'intérêt économique d'un changement de pratiques de l'allaitement des veaux est présentée ci-dessous (tableau 2).

Tableau 2 : Calcul de l'intérêt économique d'un changement de pratiques de l'allaitement des veaux

Produits en plus - Charges en moins	Produits en moins - Charges en plus
Produits en plus	**Produits en moins**
• Lait vendu en plus : ..... €/1 000 litres x ..... 1 000 litres = ... €	
Charges en moins	**Charges en plus**
	• Concentrés consommés en plus : ..... €/kg x ..... kg/semaine x ..... semaines = ... € • Poudre de lait : ..... €/kg x ..... kg = ... € • Electricité tank à lait : ..... litres x 0,01 €/litre = ... €
Bilan **..... €/veau sevré** **soit ..... €/1 000 litres vendus en plus**	

Avec le soutien financier de :

Conception & réalisation : Institut de l'Élevage - Août 2012 - Publi IE : 0012 55 011 - Crédits Photos : Institut de l'Élevage - DR